



## DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 8 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 2 février 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Villeneuve sur Vère, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL			
Titulaires en exercice	55	Suppléant avec voix	1
Titulaires présents	33	Voix délibératives	43
Délégués avec pouvoir	9	Membres présents	35

### **Titulaires présents : 33 (du début au point 8.2), 34 (du point 9 à la fin)**

**ASTIE** Alain, **AZEMAR** Jean-Louis, **BALARAN** Jean-Marc, **BARRAU** Jean-Louis, **BORDOLL** Christian (pouvoir de **IMBERT** Véronique), **BOUSQUET** Jean-Louis (pouvoir de **AUZIECH** Cécile), **BOUYSSIE** François, **CALMELS** Thierry, **CLERGUE** Jean-Claude, **COURVEILLE** Martine, **EMERIAUD** Françoise, **HAMON** Christian, **ICHARD** Xavier, **KOWALIK** Jean-François (pouvoir de **TAGLIAFERRI** Rosanne), **LEBLOND** Nelly, **MALATERRE** Guy, **MALIET** Thierry, **MANUEL** Christian (pouvoir de **CARMES** Monique), **MERCIER** Roland, **MILESI** Marie, **MUNOZ** Sonia, **NORKOWSKI** Patrice (pouvoir de **BARRILLIOT** Christine), **PUECH** Christian, **RECOULES** Vincent, **REDO** Aline (à partir du point 9), **SAN ANDRES** Thierry (pouvoir de **BONFANTI** Djamilia), **SCHULTHEISS** Pierre (pouvoir de **ORRIT** Didier), **SENGES** Jean-Marc, **SIBRA** Jean-Michel, **SOMEN** Didier, **SOULIE** Jérôme (pouvoir de **SANCHEZ** Marie-Christine), **TOUZANI** Rachid (pouvoir de **CINTAS** Jean-Marc), **VALIERE** Jean-Paul, **VIDAL** Suzette.

### **Suppléant présent avec voix délibérative : 1**

**DIEUZE** Robert (représente **TESSON** régis).

### **Titulaires excusés : 22 (du début au point 8.2), 21 (du point 9 à la fin)**

**AUZIECH** Cécile (pouvoir à **BOUSQUET** Jean-Louis), **BARBE** Christian, **BARILLIOT** Christine (pouvoir à **NORKOWSKI** Patrice), **BEX** Fabienne, **BONFANTI** Djamilia (pouvoir à **SAN ANDRES** Thierry), **CARMES** Monique (pouvoir à **MANUEL** Christian), **CINTAS** Jean-Marc (pouvoir à **TOUZANI** Rachid), **DELPOUX** Jacqueline, **ESCOUTES** Jean-Marc, **IMBERT** Véronique (pouvoir à **BORDOLL** Christian), **MAFFRE** Alain, **MARTY** Denis, **ORRIT** Didier (pouvoir à **SCHULTHEISS** Pierre), **PENA** Sylviane, **REDO** Aline (jusqu'au point 8.2), **SANCHEZ** Marie-Christine (pouvoir à **SOULIE** Jérôme), **SELAM** Fatima, **SOURDIN** Anne, **TAGLIAFERRI** Rosanne (pouvoir à **KOWALIK** Jean-François), **TESSON** Régis, **TROUCHE** Alain, **VEDEL** Christian.

### **Suppléant présent sans voix délibérative : 1**

**ALQUIER** Philippe.

### **Secrétaire de séance :**

**BOUSQUET** Jean-Louis

### DELIBERATION N° 08/02/2024-2.2 CONTRIBUTION POUR UNE CONVENTION TRIENNALE 3CS / COOP DE SO

La SCIC Coop de So, bien connue sur notre territoire pour ses installations photovoltaïques assure aussi plusieurs activités de nature « pédagogique » auprès des habitants :

- Ainsi la SCIC fournit un appui-conseil aux habitants qui envisagent une installation photovoltaïque, afin que ces derniers puissent définir en toute autonomie leur projet énergétique, sans subir le démarchage commercial, souvent abusif, d'entreprises extérieures peu scrupuleuses.

Coop de So aide donc les habitants à : définir leurs objectifs et en déduire leurs besoins ; préfigurer des solutions techniques avec le dimensionnement des équipements ; élaborer un premier montage financier avec un estimatif du coût et de la rentabilité. L'entreprise privée qui installe (éventuellement) les panneaux, n'intervient qu'ensuite.

- A la demande de Maires ou d'associations, la SCIC a déjà assuré plusieurs réunions publiques sur la sobriété énergétique

Ces deux activités intéressent la 3CS car elles répondent aux objectifs de son Plan Climat (PCAET). Cependant, jusqu'à présent ces actions étaient limitées en nombre, car réalisées de façon totalement bénévoles.

La 3CS a donc convenu avec la SCIC d'accroître sensiblement ces interventions, à savoir :

- Assurer **30 à 40 accompagnements d'habitant par an jusqu'à l'intervention d'une entreprise pour finaliser l'installation des panneaux** (ou par l'intéressé lui-même dans certains cas). Cela représente environ une prise de contact avec une centaine d'habitants intéressés (« les prospects »).
- **Animer 4 à 6 réunions** par an auprès de la population sur le territoire de la 3CS pour sensibiliser à la sobriété énergétique

Pour y parvenir, la 3CS participera à un montage financier à hauteur de 8 500 euros annuellement, ce qui permettra à Coop de SO d'embaucher pour une durée de trois ans un (e) chargé(e) de développement (Bac+5), et ainsi d'optimiser l'ensemble des ressources humaines de la SCIC.

Le complément du financement de ce poste sera assuré par un fonds Leader, et le solde sur fonds propres de la coopérative.

Au terme de ce programme triennal, le financement du poste devrait être autonome, car la SCIC entend développer ses ressources financières par un accroissement de ses propres installations photovoltaïques.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**APPROUVE** la convention triennale entre Coop de So et la 3CS.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Certifié conforme,  
Le Président  
Didier SOMEN



Communauté de Communes  
Rue du Gaz  
81400 CARMAUX  
Carmausin-Ségala

Le secrétaire de séance  
Jean-Louis BOUSQUET



## Contribution pour une Convention triennale 3CS/Coop de Só

### 1-Les partenaires

Ces propositions sont issues d'une formation-développement de l'ADEFPAT, demandée et co-financée par la 3CS, auprès d'un groupe constitué de membres de la SCIC « Coop de Só » et de représentants de notre intercommunalité

- **La 3CS** inscrit ses interventions dans un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) orienté à terme sur l'autonomie énergétique du territoire (programme TEPOS). Cela inclut, entre autres, le développement de la production photovoltaïque, et la sensibilisation des habitants à la sobriété énergétique.
- La **SCIC Coop de Só**, depuis sa création en 2018, est étroitement liée au territoire de la Communauté de communes du Carmausin Ségala. Forte aujourd'hui de près de 200 sociétaires, elle rassemble en son sein, plus de 160 citoyens, très majoritairement issus du territoire de la 3CS, une quinzaine d'entreprises (dont ENEO et la SICAE), des associations locales, et également 12 collectivités locales – dont la 3CS et 10 communes de la 3CS. La coopérative a pour ambition de contribuer significativement à la transition énergétique du territoire, en devenant un opérateur local, collectif, inclusif et citoyen, opérant en premier lieu dans les champs du développement des énergies renouvelables et de la maîtrise des consommations d'énergie.

*Pour mémoire : à ce jour, Coop de Só a réalisé plusieurs installations photovoltaïques sur le territoire de la 3CS, représentant une puissance installée de près de 700 kWc (kilowatt-crête), soit une capacité de production électrique annuelle d'environ 800 000 kWh, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne (hors chauffage et eau chaude) de 270 foyers.*

*Les panneaux ont été installés sur :*

- 4 toitures privées mises à disposition par des sociétaires (dont une entreprise)
- 9 toitures publiques mises à disposition par 7 communes de la 3CS
- 1 parc au sol sur une parcelle de la zone d'activités de La Favarelle, mis à disposition par la commune de Carmaux

## 1. Les objectifs

### 1.1 Auprès des habitants de la 3CS

Les objectifs partagés sont de renforcer et professionnaliser l'appui-conseil aux habitants qui envisagent une installation photovoltaïque afin que ces derniers puissent définir en toute autonomie leur projet énergétique, sans subir le démarchage commercial, souvent abusif d'entreprises extérieures peu scrupuleuses.

Coop de So, remplit déjà ce rôle : analyse du besoin, préfiguration des solutions techniques avec le dimensionnement des équipements, et un premier montage financier avec un estimatif du coût et de la rentabilité. Mais jusqu'à présent les interventions sont totalement bénévoles, donc limitées en nombre.

Avec l'embauche d'un technicien, les moyens de Coop de So seraient sensiblement accrus, et la SCIC pourrait répondre ainsi aux attentes de la 3CS : accroître sensiblement les équipements de panneaux photovoltaïques, à savoir assurer **30 à 40 accompagnements**

**d'habitants par an jusqu'à l'installation des panneaux par une entreprise** (ou par l'intéressé lui-même dans certains cas), Cela représente environ une prise de contact avec une centaine d'habitants intéressés. Une évaluation de cette mission confiée par la 3CS à Coop de So sera réalisée chaque année.

De plus la SCIC assurerait deux missions complémentaires :

- établir une liste de poseurs agréés locaux pour l'installation, et la proposer aux prospects souhaitant passer en phase de réalisation
- sensibiliser les habitants à la sobriété énergétique : **animation de 4 à 6 réunions** d'information par an auprès de la population sur le territoire de la 3CS

## 1.2 Auprès des communes :

Coop de So maintiendra ses interventions auprès des collectivités locales de la 3CS : information-sensibilisation des élus et maires de la 3CS, et appui aux projets communaux, dans le cadre d'une collaboration avec des partenaires comme ECLR ou Enercoop

## 2. Moyens à mettre en œuvre sur trois ans

Ces objectifs ambitieux demandent à Coop de Só de se réorganiser en interne, en redéfinissant le rôle des bénévoles, et en embauchant une Chargée de développement. Le financement de ce poste reposerait sur une aide starter de la 3CS à la création de cet emploi sur 3 ans jusqu'à ce que Coop de Só atteigne son autonomie financière :

De Février 2024 à Janvier 2027 : embauche d'une chargée de développement à temps plein (Bac +5, en CDI) par Coop de Só avec mobilisation du programme Leader (64% sur 3 ans) – coût estimé à 52 k€/an – avec 16 % de cofinancement public national demandé à la 3CS (soit 8500 € annuellement), et bien entendu un financement sur fonds propres (20%) grâce aux installations photovoltaïques directement gérées par la SCIC

Après 2027 : équilibre financier avec un financement endogène du poste, atteint avec le développement de la production électrique (Coop de So vise 2 MWc)

## 3. Conditions complémentaires

1-Lancement d'un Appel à Projet citoyen auprès des communes de la 3CS pour le recensement, la cartographie et la mobilisation des espaces adaptés disponibles (en partenariat)

2-Mise à disposition d'un bureau avec salle de réunion aux Tisserins, pour le fonctionnement de Coop de Só qui versera une contribution financière.